

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 40

Artikel: Supplément du Conteur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Supplément du CONTEUR

A partir du 1^{er} novembre 1894, un supplément de quatre pages, spécialement destiné aux annonces, sera joint au CONTEUR VAUDOIS, sans augmentation de prix pour nos abonnés. La première colonne contiendra diverses variétés: renseignements utiles, recettes, boutades, devinettes, etc.

Nous espérons que ce supplément sera bien accueilli de nos lecteurs. Nous pensons en outre que le public, en général, appréciera les avantages qu'offre, pour la publicité des annonces, un journal de trente-deux années d'existence, très répandu dans la Suisse romande, et qui reste huit jours en lecture.

Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité suisse ORELL-FUSSLI & C^e, rue Pépinet, 2, Lausanne.

Les tristesses de septembre.

La vérité sur les Sociétés de tempérance.

La bise, l'àpre bise, qui a soufflé avec tant de violence durant les premiers jours de la semaine, est enfin « tombée ». Dieu en soit loué, car le refroidissement de température qui s'en est suivi a été non seulement fatal à la vigne, mais il a considérablement abattu notre gâté vaudoise.

Que de jérémiades, que de gémissements poussés partout sur le sort de la récolte d'octobre! C'était vraiment à fendre l'âme, à faire broyer du noir aux caractères les mieux tournés.

— Quelle affreuse bise, disait l'un, il fait froid comme en janvier! Pauvres raisins!... Comment voulez-vous faire un bon vin!

— Je n'ai jamais vu un temps pareil en cette saison, disait un second, ça ne mûrira jamais!... Il faut voir ces grappes: c'est vert! vert!... Quoi! ça fait peine à voir!...

— Une récolte qui s'annonçait si bien, soupirait un troisième. Quinze jours de beau, encore, quinze jours seulement, et nous faisons une fine goutte!... Mais la bise a tout gâté!... Oh! la bise!... je

la déteste; elle m'agace, elle me rend malade!

Voilà ce qu'on entendait répéter de tous côtés.

On a cependant fini par en prendre son parti, vu la saison avancée. Ce qu'on désire maintenant, ce que chacun appelle de tous ses vœux, c'est le beau temps pour la vendange.

O soleil d'octobre! répands ta douce chaleur sur nos coteaux, donne une dernière caresse à ces grappes qu'on livrera bientôt au pressoir; et quoique nous ayons tous grand besoin de mettre de l'eau dans notre vin, préserve-les de la pluie! Réjouis le cœur des vendangeurs, afin que leurs joyeuses chansons nous fassent oublier un peu les plaintes des propriétaires!

A propos de ce qui précède, un de nos amis nous disait l'autre jour:

« Quand on voit combien le sort de la vigne a préoccupé nos populations dès le commencement de septembre; quand on entend le Vaudois discuter les différents crus et les qualités; quand on le voit déguster, avec amour, au « guillon », on peut se rendre compte de la grandeur du désastre et de la tristesse qui régnerait chez nous si jamais le phylloxéra envahissait notre vignoble!

» Et comment concevoir, ajoutait-il, qu'il y ait encore des gens assez simples pour croire que chacun pourrait parfaitement se passer de vin, et par conséquent de vignes? »

— Mon cher, répliquai-je, vous voulez sans doute parler de la Société de tempérance; eh bien, vous vous faites là-dessus une opinion complètement erronée et qui me rappelle une polémique engagée, il y a deux ans, entre un Genevois et M. Rochat, l'un des fondateurs de la Société suisse de tempérance.

« Pourquoi, disait ironiquement le Genevois, si l'on veut supprimer l'usage du vin et aussi de la bière, ne pas commencer une campagne en règle contre les vignes et les houblonnières! Destruction complète de tout ce qui produit ces affreuses boissons, si pernicieuses à l'humanité, voilà le premier postulat à présenter. Au lieu de faire des dépenses

aussi considérables pour l'anéantissement du phylloxéra, ce serait beaucoup plus simple, à moins que l'on ne préfère laisser continuer à l'insecte son œuvre lente de destruction. Serait-il peut-être aussi membre de la Croix-Bleue?

» Et puis, comment grouper tous les buveurs repentants, si vous les classez par catégories religieuses? Les juifs, les catholiques romains, les grecs ne peuvent pourtant pas accepter toutes les prières qui sont prononcées à chaque réunion de la Société de tempérance.

» Pourquoi donc imposer la religion à cette réforme? Prenez, je vous prie, le mot tempérance dans son vrai sens; prêchez la modération, non l'abstinence.

» On peut être sobre et sain de corps et d'esprit en buvant modérément de ce bon nectar rouge ou blanc que le bon Dieu nous envoie, et le pauvre diable qui buche dur y trouve un peu de réconfort et de gaieté.

» Où irions-nous si tout le monde se mettait à ne boire que de l'eau? Le vin est un élément nécessaire à la sociabilité; les peuples qui en boivent sont, nul n'osera le nier, les plus ouverts, les plus aimables, les plus cordiaux. La vie est suffisamment triste sans qu'on lui enlève ses éléments de gaieté. Faisons tous nos efforts pour réfréner l'abus de l'alcool; mais pas d'excès contraire, et ne fourrons pas la religion dans tout.»

Tels sont les arguments un peu hasardeux, nous semble-t-il, du Genevois. La réponse de M. Rochat nous paraît basée sur des considérations qui doivent imposer silence à bien des critiques. En voici quelques passages:

« Nous ne combattons pas l'usage modéré du vin et nous ne prêchons pas l'arrachement des vignes. L'abstinence totale n'est pour nous qu'une sorte de traitement spécial à l'usage des buveurs qui veulent se corriger. Il me suffira de citer, à l'appui de ce dire, l'article 1^{er} des statuts de notre Fédération des sociétés de la Croix-Bleue:

La Fédération — convaincue par l'expérience que le renoncement absolu à toute boisson éniivrante est, avec l'aide de Dieu, le meilleur et le plus sûr moyen de guérir les buveurs, — exige de ses membres et adhérents l'abstention complète de toute boisson